

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| Forme du produit   | : Mélange             |
| Nom commercial     | : ADACID HV 27N       |
| UFI                | : FPTX-68AX-5304-R9EM |
| Type de produit    | : Préparation         |
| Groupe de produits | : Produit commercial  |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|  |  |
|--|--|
| Catégorie d'usage principal            | : Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle                          |
| Spec. d'usage industriel/professionnel | : Industriel<br>Réservé à un usage professionnel<br>utilisation en systeme fermé |
| Utilisation de la substance/mélange    | : inhibiteur   |
| Utilisation de la substance/mélange    | : Inhibiteur pour bains acides   |
| Fonction ou catégorie d'utilisation    | : Inhibiteurs de corrosion   |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KEBO FRANCE  
21 rue, François de Tesson  
77330 OZOIR LA FERRIERE - FRANCE  
T 33.(0).1.60.02.76.00 - F 33.(0).1.64.40.11.43  
[contact@kebo-france.com](mailto:contact@kebo-france.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|  |      |
|--|------|
| Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 | H302 |
| Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4 | H332 |
| Sensibilisation cutanée, catégorie 1         | H317 |

# ADACID HV 27N

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, H373  
catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Contient

Iodure de potassium; But-2-yne-1,4-diol; Diéthyl thiourée

Mentions de danger (CLP)

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion).

Conseils de prudence (CLP)

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou en douche.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

## 2.3. Autres dangers

### Composant

Iodure de potassium(7681-11-0)

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# ADACID HV 27N

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 3.2. Mélanges

| Nom                 | Identificateur de produit  | %    | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|---------------------|--|------|---|
| But-2-yne-1,4-diol  | (N° CAS) 110-65-6<br>(N° CE) 203-788-6<br>(N° Index) 603-076-00-9<br>(N° REACH) 01-2119489899-05 | < 10 | Acute Tox. 3 (Oral), H301<br>(ATE=100 mg/kg de poids corporel)<br>Acute Tox. 4 (Dermal), H312<br>(ATE=1100 mg/kg de poids corporel)<br>Acute Tox. 3 (Inhalation), H331<br>(ATE=0,5 mg/l/4h)<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Skin Sens. 1, H317<br>STOT RE 2, H373 |
| Diéthyl thiourée    | (N° CAS) 105-55-5  | ≤ 10 | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>(ATE=500 mg/kg de poids corporel)<br>Acute Tox. 4 (Dermal), H312<br>(ATE=2000 mg/kg de poids corporel)<br>Eye Dam. 1, H318<br>Carc. 2, H351  |
| Iodure de potassium | (N° CAS) 7681-11-0<br>(N° REACH) 01-2119966161-40, 01-2119906339-35                              | < 5  | STOT RE 1, H372   |

#### Limites de concentration spécifiques:

| Nom                | Identificateur de produit  | Limites de concentration spécifiques   |
|--------------------|--|--|
| But-2-yne-1,4-diol | (N° CAS) 110-65-6<br>(N° CE) 203-788-6<br>(N° Index) 603-076-00-9<br>(N° REACH) 01-2119489899-05 | ( 25 ≤ C < 50) Eye Irrit. 2, H319<br>( 25 ≤ C < 50) Skin Irrit. 2, H315<br>( 50 ≤ C < 100) Skin Corr. 1B, H314 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Enlever tout vêtement souillé.   |
| Premiers soins après inhalation           | : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau/...   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes, aucun antidote spécifique connu.

# ADACID HV 27N

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.  
Agents d'extinction non appropriés : pas connu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.  
Danger d'explosion : Pas connu. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : MONOXYDE DE CARBONE. Monoxyde de carbone. oxyde d'azote. dioxyde de soufre.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Bottes, gants caoutchouc, lunettes.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour les déchets voir section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.  
Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Tenir au frais.

# ADACID HV 27N

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|  |  |
|--|--|
| Produits incompatibles                             | : Pas connu.   |
| Matières incompatibles                             | : Pas connu.   |
| Température de stockage                            | : > -10 °C   |
| Informations sur le stockage en commun             | : Ne pas stocker avec des produits alimentaires et les aliments pour animaux.                                  |
| Lieu de stockage                                   | : Stocker dans un endroit bien ventilé.  |
| Prescriptions particulières concernant l'emballage | : 1000 kg - 200 kg - 60 kg. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé. |
| Matériaux d'emballage                              | : Polyéthylène.  |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

utilisation industrielle. Utilisation professionnelle.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>But-2-yne-1,4-diol (110-65-6)</b>                         |                       |
| <b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b> |                       |
| VLE (OEL C/STEL)   | 0,5 mg/m <sup>3</sup> |

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Ecran facial. Lunettes de sécurité. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Vêtements de protection.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

##### Protection contre les dangers thermiques:

Pas nécessaire.

# ADACID HV 27N

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| État physique                                  | : Liquide                             |
| Couleur  | : jaune clair.                        |
| Apparence                                      | : Liquide jaune clair.                |
| Odeur  | : caractéristique.                    |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                      |
| Point de fusion                                | : pas déterminée                      |
| Point de congélation                           | : -16 °C                              |
| Point d'ébullition                             | : pas déterminée                      |
| Inflammabilité                                 | : pas déterminée<br>Ininflammable.    |
| Propriétés comburantes                         | : Aucune donnée disponible.           |
| Limites d'explosivité                          | : Pas disponible                      |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE)          | : Pas disponible                      |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE)          | : Pas disponible                      |
| Point d'éclair                                 | : pas déterminée                      |
| Température d'auto-inflammation                | : pas déterminée                      |
| Température de décomposition                   | : pas déterminée                      |
| pH   | : 6 – 8 solution à 100 g/l dans l'eau |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible                      |
| Solubilité                                     | : Totalement miscible dans l'eau.     |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                      |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible                      |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible                      |
| Masse volumique                                | : Pas disponible                      |
| Densité relative                               | : 1,1 à 25°C                          |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Pas disponible                      |
| Taille d'une particule                         | : Non applicable                      |
| Distribution granulométrique                   | : Non applicable                      |
| Forme de particule                             | : Non applicable                      |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Non applicable                      |
| État d'agrégation des particules               | : Non applicable                      |
| État d'agglomération des particules            | : Non applicable                      |
| Surface spécifique d'une particule             | : Non applicable                      |
| Empoussiérage des particules                   | : Non applicable                      |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Température critique : pas déterminée

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Dans les emballages d'origine, le produit peut être conservé au moins 2 ans.

# ADACID HV 27N

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si utilisation appropriée.

### 10.4. Conditions à éviter

conserver à une température supérieure à -10 °C.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas connues.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun si utilisation appropriée.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Nocif par inhalation.

#### ADACID HV 27N

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| DL50 orale rat                   | 1000 mg/kg     |
| DL50 cutanée rat                 | non déterminée |
| CL50 Inhalation - Rat            | non déterminée |
| ETA CLP (vapeurs)                | 11 mg/l/4h     |
| ETA CLP (poussières, brouillard) | 1,5 mg/l/4h    |

#### Iodure de potassium (7681-11-0)

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| DL50 orale rat   | 2500 mg/kg        |
| DL50 orale       | 1862 mg/kg souris |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg      |

#### Diéthyl thiourée (105-55-5)

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| DL50 orale       | 930 mg/kg souris |
| DL50 cutanée rat | 2000 mg/kg       |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : possible en cas d'exposition fréquente et prolongée  
pH: 6 – 8 solution à 100 g/l dans l'eau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : possible en cas d'exposition fréquente et prolongée  
pH: 6 – 8 solution à 100 g/l dans l'eau

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion).

# ADACID HV 27N

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| Iodure de potassium (7681-11-0)                                       |  |
|---|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

| But-2-yne-1,4-diol (110-65-6)   |  |
|---|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Danger par aspiration : Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

| ADACID HV 27N      |                                      |
|--------------------|--------------------------------------|
| CL50 - Poisson [1] | > 100 mg/l pimephales promela (96 h) |

| Iodure de potassium (7681-11-0) |                               |
|---------------------------------|-------------------------------|
| CL50 - Poisson [1]              | > 100 mg/l Danio rerio        |
| CL50 - Poisson [2]              | 8960 mg/l Oncorhynchus mykiss |

| But-2-yne-1,4-diol (110-65-6) |                                   |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| CL50 - Poisson [1]            | 53,6 mg/l Pimephales promelas     |
| CE50 - Crustacés [1]          | 26,79 mg/l Daphnia magna          |
| CE50 72h - Algues [1]         | 1058 mg/l Scenedesmus subspicatus |

| Diéthyl thiourée (105-55-5) |   |
|-----------------------------|---|
| CL50 - Poisson [1]          | 910 mg/l 96 h - Brachydanio rerio               |
| CE50 - Crustacés [1]        | 56 mg/l 48 h Daphnia magna                      |
| ErC50 algues                | 200 mg/l 72 h - Pseudokirchneriella subcapitata |
| NOEC chronique poisson      | 31,3 mg/l 60 j Oncorhynchus mykiss              |
| NOEC chronique crustacé     | 30 g/l 2 j - Daphnia magna                      |
| NOEC chronique algues       | 73 mg/l 3 j - Pseudokirchneriella subcapitata   |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| ADACID HV 27N                     |                                  |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Demande chimique en oxygène (DCO) | 610 mg O <sub>2</sub> /g matière |
| Biodégradation                    | > 80 %                           |



# ADACID HV 27N

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Diéthyl thiourée (105-55-5)

|  |      |
|--|------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 0,57 |
|--|------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |  |
|---|--|
| Législation régionale (déchets)                         | : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  |
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et nationale en vigueur.                                      |
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées       | : Traiter comme un déchet.   |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminer. Détergent recommandé: eau. |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

|               |                  |
|---------------|------------------|
| N° ONU (ADR)  | : Non réglementé |
| N° ONU (IMDG) | : Non réglementé |

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|  |                  |
|--|------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR)  | : Non réglementé |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non réglementé |

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|  |                  |
|--|------------------|
| <b>ADR</b>                                   |                  |
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR)  | : Non réglementé |
| <b>IMDG</b>                                  |                  |
| Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) | : Non réglementé |

### 14.4. Groupe d'emballage

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR)  | : Non réglementé |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non réglementé |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| Dangereux pour l'environnement | : Non |
|--------------------------------|-------|

# ADACID HV 27N

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

##### Maladies professionnelles

| Code  | Description                                    |
|-------|--|
| RG 65 | Lésions eczématiformes de mécanisme allergique |

##### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

##### Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci  
Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# ADACID HV 27N

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: |  |
|--------------------------------------|--|
| Acute Tox. 3 (Inhalation)            | Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3   |
| Acute Tox. 3 (Oral)                  | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3   |
| Acute Tox. 4 (Dermal)                | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4   |
| Acute Tox. 4 (Oral)                  | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4   |
| Carc. 2                              | Cancérogénicité, catégorie 2   |
| Eye Dam. 1                           | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1  |
| Eye Irrit. 2                         | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2  |
| Skin Corr. 1B                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B   |
| Skin Irrit. 2                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2  |
| Skin Sens. 1                         | Sensibilisation cutanée, catégorie 1   |
| STOT RE 1                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1                               |
| STOT RE 2                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2                               |
| H301                                 | Toxique en cas d'ingestion.  |
| H302                                 | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H312                                 | Nocif par contact cutané.  |
| H314                                 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| H315                                 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318                                 | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H331                                 | Toxique par inhalation.  |
| H332                                 | Nocif par inhalation.  |
| H351                                 | Susceptible de provoquer le cancer.  |
| H372                                 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.   |
| H373                                 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.